

Proposition d'une stratégie de gestion du Vison d'Amérique (*Mustela vison* Schreber, 1777) au profit du Vison d'Europe (*Mustela lutreola* Linnaeus, 1761)

Julien STEINMETZ<sup>1</sup>, Pauline FILLIOL<sup>1</sup>, Pascal FOURNIER<sup>2</sup> & Jean-Marc CUGNASSE<sup>1</sup>

<sup>1</sup> ONCFS : Délégation Régionale Sud-Ouest (18 rue Jean Perrin 31100 TOULOUSE)  
(julien.steinmetz@oncfs.gouv.fr)

<sup>2</sup> GREGE : route de Préchac, 33730 Villandraut (pfournier@wanadoo.fr)

Résumé

L'une des priorités d'action retenues pour la conservation des dernières populations françaises et espagnoles de Vison d'Europe, porte sur la mise en place d'un contrôle du Vison d'Amérique. Dans ce cadre, une réflexion a été menée afin de fixer des objectifs réalistes et des modalités de lutte ciblée. Différentes opérations menées en France ou dans d'autres pays d'Europe ont montré l'efficacité des radeaux à empreintes pour détecter et capturer l'espèce dans le milieu naturel.

L'analyse des principaux travaux jusqu'alors réalisés en France et à l'étranger a permis de proposer plusieurs objectifs à court terme retenus pour différents secteurs « prioritaires » :

-stopper l'expansion du noyau sud-ouest de la population de Vison d'Amérique au sein de l'aire française et espagnole du Vison d'Europe,

-retirer du milieu naturel les petits noyaux installés suite au saccage d'un élevage en 2009 en Dordogne,

-empêcher toute nouvelle implantation sur les zones de présence actuelle du Vison d'Europe supposées non occupées par le Vison d'Amérique,

Cette proposition de secteurs prioritaires doit bien sûr pouvoir être ajustée en fonction des nouvelles données de présence de Visons d'Europe ou d'Amérique enregistrées.

Deux modes d'actions sont envisagés : un mode « veille » sur les secteurs où l'espèce n'est pas identifiée et un mode « gestion » avec une plus grande densité de radeaux associés à des piégeages ciblés, sur les secteurs où la présence de Vison d'Amérique est avérée.

**Mots-clés :** *Neovison vison*, contrôle, espèce exotique, radeaux à empreintes, *Mustela lutreola*

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a classé en 2012 le Vison d'Europe *Mustela lutreola* dans la catégorie « en danger critique

d'extinction » au niveau mondial. Il s'agit donc de l'une des cinq espèces de mammifères les plus menacées d'Europe. A l'heure actuelle, plusieurs facteurs de menace sont identifiés sans que leur part respective dans la régression de l'espèce ne soit véritablement connue. Parmi ces facteurs, l'extension du Vison d'Amérique *Neovison vison* semble constituer une menace réelle. Si les éléments explicatifs de cet impact sont ouverts à la discussion, la difficile cohabitation en nature des deux espèces fait à ce jour l'objet d'un consensus dans la communauté scientifique impliquée dans la conservation du Vison d'Europe (voir par exemple Sidorovitch & MacDonald 2001 ou Santulli et al. 2014). Il est donc nécessaire, même si ce n'est pas suffisant, de protéger les derniers noyaux de présence du Vison d'Europe en France de l'expansion du Vison d'Amérique.

Contexte : une expansion continue du Vison d'Amérique depuis 1970 dans le Sud-Ouest de la France

Le Vison d'Amérique s'est implanté dans le Sud-Ouest à la fin des années 70 et au début des années 80, dans les départements Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées (Léger 2005). Cette population s'est développée continuellement depuis lors. L'aire de présence historique récente du Vison d'Europe est aujourd'hui en bonne partie colonisée par le Vison d'Amérique qui occupe une grande partie des départements 64, 65, 40, 32, 47 ainsi que la partie sud de la Gironde. Une population semble également se développer autour d'un élevage qui a fait l'objet d'une échappée massive de ± 5340 animaux en 2009 dans l'Est de la Dordogne (dont un peu plus de 5000 ont été repris, DREAL Com Pers). Dans les départements de Charente et Charente-Maritime, des animaux a priori isolés ont été capturés ponctuellement (figure 1).



Figure 1 : répartition du Vison d'Amérique en rouge (Sous-Secteurs Hydrographiques avec données sur la période 2005-2014)

les expériences diverses menées en France ou à l'étranger.

La détection aléatoire est l'une des sources principales de données en France. Il s'agit dans la majorité des cas de captures accidentelles (lors d'opérations de piégeage d'autres espèces cibles, principalement le Ragondin), ou de découverte de cadavres (collisions routières principalement). Les observations visuelles peuvent également apporter des éléments de suspicion de présence. Ces données aléatoires sont toutefois rares et tardives par rapport à l'arrivée de l'espèce sur un territoire, elles ne permettent donc pas d'évaluer finement la présence du Vison d'Amérique avec la réactivité nécessaire.

Malgré le statut de l'espèce (aujourd'hui classée nuisible sur l'ensemble du territoire français métropolitain) et les opérations de gestion menées jusqu'à présent, la population du Sud-Ouest de la France n'a cessé de se développer au cours des 20 dernières années.

Pour protéger le Vison d'Europe, il convient donc de définir une stratégie de lutte ciblée contre le Vison d'Amérique pour en augmenter l'efficacité. Pour cela une réflexion a été menée dans le but de :

- définir des objectifs de gestion réalistes ;
- identifier les secteurs d'action prioritaires ;
- proposer des modalités de détection et de contrôle ;

La définition d'une stratégie de lutte avec protocoles précis et opérationnels doit permettre d'estimer les ressources nécessaires et mobilisables, et les moyens à mettre en œuvre afin de pouvoir définir un plan de financement qui permet d'organiser des opérations efficaces, s'inscrivant dans la durée.

Une réflexion sur les méthodes de détection et de lutte

De par sa morphologie et ses mœurs, et à l'instar de la plupart des petits mustélidés, le Vison d'Amérique est une espèce difficile à observer en nature et dont la présence peut souvent passer inaperçue. Sa détection est donc un facteur primordial pour organiser une lutte efficace. Plusieurs moyens de détection sont évoqués dans

La recherche d'indices de présences et plus particulièrement de fèces a été évaluée dans différentes études (voir par exemple Bonesi & Macdonald 2004 et Zuberogoita et al. 2006). Dans les contextes géographiques où peuvent se retrouver des fèces d'espèces proches telles que Putois, Fouine, Martre ou Vison d'Europe, l'identification de l'espèce nécessite des analyses génétiques systématiques. Par ailleurs, une végétation importante rend le travail de recherche de fèces long et dispendieux. Pour ces raisons, la recherche de fèces ne peut être utilisée à large échelle en France pour caractériser la présence de l'espèce, et encore moins pour garantir son absence en cas de non découverte.

Le recours à de chiens créancés a été utilisé en Ecosse pour localiser les portées et éliminer les derniers individus présents en nature. Cette technique semble adaptée en secteurs côtiers en complément d'autres techniques. Néanmoins, elle nécessite un temps de dressage très important qui limite a priori les possibilités d'y avoir recours à large échelle.

Les campagnes de piégeage sur berge ont été développées en France et dans de nombreux pays d'Europe. Elles permettent non seulement d'identifier la présence du Vison mais, par la même occasion, de les retirer du milieu naturel. Au cours des deux premiers Plans Nationaux d'Action Vison d'Europe (entre 2001 et 2012), plus de 450 Visons d'Amérique ont été capturés par cette méthode en

région Aquitaine (Mission Vison d'Europe 2003 ; Pluvinet 2012).

En tant que méthode de lutte, le piégeage sur berge est efficace dans les secteurs de présence avérée de l'espèce et particulièrement dans les zones de forte abondance. Toutefois, elle nécessite un important travail de terrain avec une vérification quotidienne des pièges. Le taux de capture diminue par ailleurs significativement avec la densité d'individus. Cette méthode est donc peu efficace pour détecter la présence de l'espèce sur les territoires en cours de colonisation. Elle demande par ailleurs un investissement croissant dans les territoires à très faible densité comme après des opérations de lutte.

Les radeaux à empreintes ont été développés en Angleterre par le « *Game and Wildlife Conservation Trust* » en 2002. Ils permettent de détecter et de piéger le Vison d'Amérique dans le milieu naturel (Reynolds *et al.* 2010). Ce dispositif est composé de trois parties :

une base flottante permettant de placer le dispositif le long de la berge,

un panier, positionné au centre de la base flottante, composé d'argile et de sable en permanence humide, qui permet d'enregistrer les empreintes des individus visitant le radeau,

un tunnel créant un environnement sombre qui attire le vison, curieux, à exploiter ce nouvel élément. Ce tunnel permet de protéger le substrat argileux des aléas météorologiques (pluie, soleil) et des débris, de réduire la détection et donc la capture d'espèces non ciblées plus grosses que le vison, et enfin de canaliser la marche des animaux visitant sur le radeau. Une cage-piège peut y être positionnée lorsqu'un vison a été détecté.

Ce dispositif a depuis sa création été utilisé dans différents contextes et selon des protocoles semblables (voir par exemple au Portugal Rodrigues & *al.* 2015 ou en France GREGE 2015). Un panel de radeaux est disposé à raison de 1 tous les 1 à 10 km du linéaire de cours d'eau, les empreintes étant vérifiées à intervalles réguliers (contrôle hebdomadaire à contrôle mensuel selon les protocoles). Le Vison d'Amérique, très curieux, visitera régulièrement le radeau, laissant une multitude de traces. Dans ce cas, une cage piège est placée dans le tunnel et vérifiée tous les jours jusqu'à la capture.

L'utilisation de radeaux à empreintes permet de coupler la surveillance de secteurs en voie de colonisation et la lutte contre le Vison d'Amérique avec une efficacité accrue. Le temps limité de déploiement des pièges réduit à la fois les coûts de main d'œuvre et le nombre de captures d'espèces non-cibles (Porteus *et al.* 2012). Le taux de capture

du piégeage sur radeau est supérieur à celui des pièges situés sur les berges, plus particulièrement lorsque les populations cibles deviennent moins denses (efficacité 7 fois plus importante en zone de forte densité de Vison d'Amérique (Podra 2014)). Pour capturer un individu isolé, cette méthode montre néanmoins des limites inhérentes au piégeage et à la capturabilité d'un individu. Ainsi, cet outil a permis la détection d'un individu isolé en Charente en 2008, individu capturé sur berge après 2700 nuits pièges (GREGE 2015). Cet effort de piégeage colossal pour un individu a ainsi pu être maintenu grâce aux détections récurrentes d'empreintes entre les sessions de piégeage négatives. Ce type de difficultés est propre à tous les plans de lutte contre les espèces exotiques, où l'effort pour capturer les derniers individus est toujours croissant à mesure que les densités diminuent.

Les radeaux à empreintes sont aujourd'hui considérés comme la méthode la plus efficace pour localiser précisément l'espèce sur de grandes zones, avant de lancer une campagne de piégeage. Elle permet d'envisager à la fois la surveillance de zones en cours de colonisation, l'intervention en cas de découverte d'individus isolés sur ces secteurs, mais également la mise en œuvre de campagnes de lutte pour tenter d'éliminer les Vison d'Amérique de bassins versants entiers (Reynolds 2014).

Une lutte ciblée sur des secteurs stratégiques.

L'analyse des principaux travaux jusqu'alors réalisés en France et à l'étranger, a permis de mieux cerner les limites de ces méthodes de contrôle et de proposer des objectifs opérationnels pour les cinq années à venir (2016-2020). Le retrait total des populations naturalisées de Vison d'Amérique sur l'ensemble du territoire occupé reste inenvisageable comme but premier. L'objectif retenu est donc d'empêcher l'installation du Vison d'Amérique sur les derniers noyaux occupés dans l'état actuel des connaissances par le Vison d'Europe.

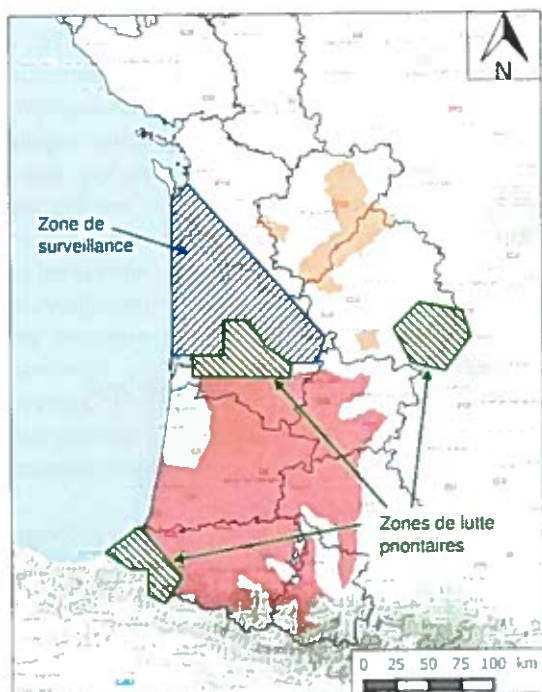
La prévention constitue un préalable important pour atteindre cet objectif, elle s'opère notamment par les contrôles effectués dans les élevages commerciaux de Vison d'Amérique ainsi qu'au niveau du commerce des Visons d'Amérique considérés comme des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC).

Pour atteindre notre objectif global, la stratégie envisagée s'appuie sur trois objectifs à court terme (figure 2).

Stopper l'expansion du noyau sud-ouest de la population de Vison d'Amérique au sein de l'aire française et espagnole du Vison d'Europe.

Cet objectif sera atteint en bloquant la colonisation vers les secteurs encore exempts de Vison d'Amérique, et en diminuant la densité dans les zones de confrontation des deux espèces. Deux secteurs sont prioritairement identifiés : une bande intégrant le nord de la Gironde et la Charente-Maritime pour protéger les Visons d'Europe des départements 33, 17 et 16 ; et le sud-ouest du département des Pyrénées-Atlantiques pour protéger les populations autochtones du pays basque espagnol.

Retirer du milieu naturel les noyaux de population installés suite au saccage de l'élevage de Saint-Cybranet en 2009.



Cette proposition de secteurs prioritaires doit bien sûr pouvoir être ajustée en fonction des nouvelles données de présence enregistrées de visons d'Europe ou d'Amérique (en cas de découverte de secteurs où les deux espèces seraient présentes simultanément par exemple).

Méthode : Proposition de protocole de surveillance et de lutte

La méthode retenue est celle des radeaux à empreintes. Plusieurs opérations menées à l'étranger ou en France ont utilisé cette méthode avec des protocoles variés, dépendant d'une part des objectifs affichés, et d'autre part des moyens alloués.

Suite à ce lâcher massif de 5 340 visons d'Amérique et malgré la recapture d'une grande majorité d'entre eux, il semble que les animaux non recapturés (200 à 300) aient fait souche dans les cours d'eau environnants. Une opération devra être menée pour éliminer ce noyau de population à cheval sur les départements de la Dordogne et du Lot.

Empêcher toute nouvelle implantation sur les zones de présence actuelle du Vison d'Europe supposée non occupées par le Vison d'Amérique.

Dans ces situations, toute détection de Vison d'Amérique devra déclencher une campagne de lutte afin de capturer l'individu observé et de vérifier l'absence d'autres individus sur un périmètre nettement élargi par rapport au point de détection initial.

Figure 2 : Zonage des opérations de gestion du Vison d'Amérique

En Angleterre (Reynolds et al. 2013), l'objectif affiché était d'éliminer le Vison d'Amérique afin de favoriser une opération de réintroduction du Campagnol amphibie *Arvicola amphibius* sur un bassin versant de 420 km<sup>2</sup>. La population du Vison d'Amérique a été éliminée en 5 ans (115 captures pour 114 radeaux déployés, 4123 nuits pièges). Les radeaux étaient espacés de 1km et vérifiés par un employé tous les 7 à 14 jours.

En Espagne (Podra 2014), dans le cadre d'une opération de test de la méthode des radeaux, 252 radeaux ont été disposés tous les kilomètres sur une zone de présence des deux espèces de visons. 4 935 nuits pièges ont permis la capture de 138 individus.

En France (GREGE 2015), de nombreuses opérations de surveillance et de lutte ont été menées par le Groupement de Recherche et d'Etudes pour la Gestion de l'Environnement. L'espacement des radeaux a varié selon les contextes (lutte ou surveillance légère) entre 2,5 et 15 km.

Dans notre perspective, nous distinguerons deux protocoles, selon le contexte : l'un en zone de surveillance (le Vison d'Amérique est réputé absent, l'objectif est de surveiller son apparition et de lancer une campagne de piégeage en cas de détection), l'autre en zone de lutte (le Vison d'Amérique est réputé présent, l'objectif est de diminuer drastiquement sa densité voire de l'éliminer des cours d'eau ou bassins versants considérés).

Zone de surveillance

Selon un schéma défini (figure 3), le secteur est initialement placé en mode « veille normale » correspondant à un radeau positionné tous les 5 à 10 km de cours d'eau. Les radeaux sont visités tous les mois en l'absence d'empreintes.

En cas de découverte d'une empreinte pouvant être attribuée (avec ou sans certitude) au Vison d'Amérique, le mode « surveillance renforcée » est activé pour 2 mois, afin de confirmer sa présence (résident ou disperseur), de mieux connaître la fréquentation spatiale du secteur, et de mieux cibler les opérations de piégeage. Les radeaux sont densifiés (positionnement d'une dizaine de radeaux supplémentaires autour du radeau positif, distants d'environ 2 km sur les cours d'eau ou à raison d'un radeau par km<sup>2</sup> en zone de marais), tout comme le nombre de visites (passage tous les une à deux semaines).

Si d'autres empreintes attribuées au Vison d'Amérique sont observées, le mode « piégeage » est activé pour des campagnes de 5 à 10 jours. Tous les radeaux fréquentés par l'animal et ceux qui les entourent (une dizaine) sont dotés de pièges. Le dispositif est complété par une campagne de piégeage sur berge (une quarantaine de pièges appâtés posés sur berge) afin d'accroître la chance de capture et d'optimiser l'investissement du piégeur avec un nombre maximal de pièges vérifiables en une matinée. En l'absence de capture, trois campagnes de 10 jours peuvent être envisagées chaque année, notamment si des empreintes sont toujours détectées à l'image de ce qui s'est passé en Charente (GREGE 2015).

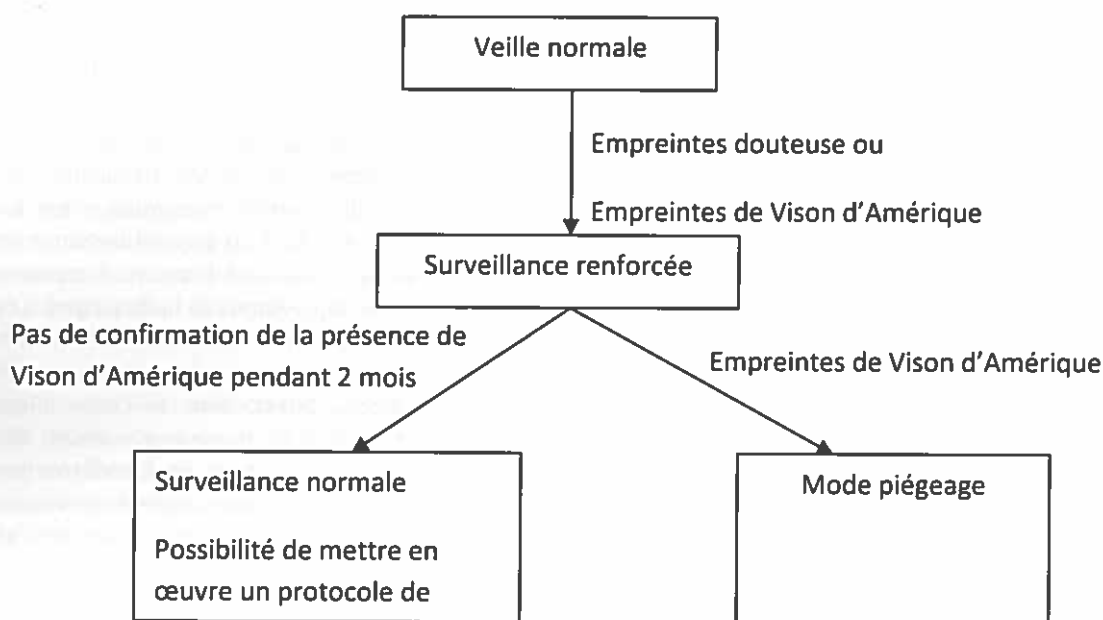


Figure 3 : protocole de surveillance du Vison d'Amérique

#### Zone de lutte

L'objectif est d'infléchir la dynamique positive (et éviter la colonisation des bassins les plus proches), voire de retirer l'espèce sur ces secteurs. L'efficacité est privilégiée dans le but de maximiser le nombre d'individus prélevés, plutôt que de concentrer les moyens pour capturer un seul individu.

Sur les secteurs identifiés comme occupés par l'espèce, les radeaux sont positionnés à hauteur d'un tous les 2 km maximum, et sont visités tous les 15 jours. En cas d'identification d'empreintes pouvant être attribuées à un vison d'Amérique sur un radeau, une campagne de piégeage sera organisée en piégeant sur cinq radeaux (le radeau

visité ainsi que les deux radeaux situés en amont et les deux situés en aval), pendant 4 nuits consécutives. Les opérations sont reconduites tant que des empreintes sont découvertes et que la fréquentation d'un radeau est suffisamment assidue pour envisager ce type de piégeage le ciblant.

#### Organisation de la lutte ciblée

La mise en œuvre de cette stratégie sur le long terme et sur des secteurs géographiques variés nécessite une organisation propre à ce dispositif incluant trois niveaux :

1. Une coordination / animation sur toute l'aire d'action afin d'assurer la cohérence de la stratégie globale, en centralisant les données disponibles, en permettant une réactivité importante en cas de découverte d'individus sur des secteurs nouveaux, et en redéployant le cas échéant le dispositif pour en augmenter l'efficacité.

2. Cette coordination nécessite un animateur disponible et réactif.

Des relais locaux pour l'animation sur chaque secteur / département pour coordonner les différents intervenants sur les zones d'actions. Ces zones d'action cohérentes peuvent être de taille variable mais correspondent globalement à des unités de gestion (bassins versants de quelques centaines de km<sup>2</sup>).

3. Des équipes de personnels de terrain chargés du relevé des traces ou des opérations de piégeage. Ces personnels peuvent être des professionnels ou des bénévoles formés indemnisés pour leurs déplacements. Le recours à des équipes de professionnels expérimentés et motivés doit être privilégié notamment pour les opérations de capture, qui peuvent demander un investissement important sur le long terme malgré les risques de démotivation liées à des faibles taux de capture dans les secteurs de faible densité de visons (zones de surveillance).

Cette stratégie peut aujourd'hui être déployée, notamment avec la contribution de nombreux bénévoles, si et seulement si la garantie d'une action inscrite dans la durée est acquise et dotée de moyens adéquats.

#### Perspectives

La stratégie développée répond à une situation que l'on qualifiera d'urgente et dans un contexte de moyens limités nécessitant une priorisation des objectifs. Elle se base par ailleurs sur une méthode présentant des retours d'expérience encore relativement peu nombreux pour la France dans la durée, et donc sur un protocole qui devra être amendé en fonction des résultats des premières opérations.

Plusieurs questions complémentaires devront donc être abordées en parallèle dans le cadre de la conservation du Vison d'Europe.

-Surveillance renforcée autour des élevages

Les élevages de Vison d'Amérique encore en activité constituent des sources potentielles de Visions d'Amérique en nature. Deux modalités d'échappées sont à distinguer : la sortie d'individus isolés dans le cadre du fonctionnement normal de l'élevage (porosité du site) et les échappées massives de nombreux individus de manière simultanée suite à un événement exceptionnel. Dans les deux cas, une population peut faire

souche en nature, mais les modalités de gestion du problème ne sont pas les mêmes. Une surveillance autour des élevages, et des plans de gestion réactive en cas d'échappées massives, seront à prévoir.

-Gestion en zone cœur de la population de Vison d'Amérique

En complément de notre action prévue sur les marges de l'aire de présence connue du Vison d'Amérique, une action pourrait être menée au cœur de cette population pour atténuer l'« effet source ». Elle devrait se concentrer sur les secteurs proches des marges et pourrait se baser sur du volontariat dans la mesure où l'exhaustivité ne sera pas recherchée.

-Pérennité de l'action

Cette opération est à envisager sur le long terme et il conviendra d'évaluer la possibilité de la pérenniser selon des modalités les plus économes possibles pour permettre un élargissement géographique le plus rapide possible, garant d'une reconquête possible du Vison d'Europe.

#### Bibliographie

- Bonesi L. & Macdonald D.W. 2004. *Evaluation of sign surveys as a way to estimate the relative abundance of American mink* *Mustela vison*. *Journal of Zoology*, 262(1) : 65-72.
- Groupement de Recherche pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement 2015. Mission de suivi et contrôle du Vison d'Amérique en Charente et Charente-Maritime 2015. Rapport final. Bilan du suivi mené en 2014-2015. 11p.
- Léger F. & Ruelle S. 2005. Le Vison d'Amérique, une espèce qui se développe en France... Résultats d'une enquête nationale réalisée en 1999. *Faune sauvage*, 266 : 29-36.
- Mission Vison d'Europe 2003. Bilan du premier plan national de restauration du Vison d'Europe 1999 - 2003. DIREN Aquitaine. Rapport d'étude. 108p.
- Pluvinet C. 2012. Deuxième Plan national d'actions du Vison d'Europe *Mustela lutreola* 2007 - 2011. Tome 1. Bilan technique et financier. DREAL Aquitaine. 127p.
- Podra M. 2014. Comprobacion de la efectividad de las metodologias de deteccion y de captura del vison europeo y del vison americano. *Primer seminario técnico LIFE LUTROLA SPAIN : Experiencias en el control del visón americano y seguimiento del visón europeo*.
- Porteus T., Short M., Richardson S. & Reynolds J. 2012. *Empirical development of strategy for the control of invasive American mink by trapping*. *European Journal of Wildlife Research*, 58(2) : 403-413.

Reynolds J.C. 2014. *Mink control and eradication using the GWCT mink raft. Primer seminario técnico LIFE LUTROLA SPAIN : Experiencias en el control del visón americano y seguimiento del visón europeo.*

Reynolds J. C., Richardson S. M., Rodgers B. J. E. & Rodgers O. R. K. 2013. *Effective control of non-native American mink by strategic trapping in a river catchment in mainland Britain. The Journal of Wildlife Management*, 77: 545–554.

Reynolds J.C., Porteus T.A., Richardson S.M., Leigh R.J., Short M.J., 2010. *Detectability of American mink using rafts to solicit field signs in a population control context. The Journal of Wildlife Management*. 74(7) : 1601-1606.

Rodrigues D.C., Simões L., Mullins J., Lampa S., Mendes R.C., Fernandes C., Ruis R. & Santos-Reis M. 2015. *Tracking the expansion of the American mink (Neovison vison) range in NW Portugal. Biological Invasions*, 17(1) : 13-22.

Santulli G., Palazón S., Melero Y., Gosálbez J. & Lambin X. 2014. *Multi-season occupancy analysis reveals large scale competitive exclusion of the critically endangered European mink by the invasive non-native American mink in Spain. Biological Conservation*, 176 : 21-29.

Sidorovich V. & Macdonald D.W. 2001. *Density dynamics and changes in habitat use by the European mink and other native mustelids in connection with the American mink expansion in Belarus. Netherlands Journal of Zoology*, 51(1) : 107-126.

Zuberogoita I., Zabala J. & Martinez J. A. 2006. *Evaluation of signs surveys and trappability of american mink: management consequences. Folia Zoologica*, 55(3) : 257-263.

#### Questions/Réponses

F. Simonnet : la stratégie du plan d'action il y a une dizaine d'années, était la stérilisation des individus. Pourquoi aujourd'hui, on effectue l'élimination?

Effectivement, il y a eu une expérience de stérilisation qui a été menée pendant 3-4 ans et s'est terminée en 2008. A ma connaissance, on a pas pu mesurer l'efficacité réelle de cette expérience en termes de contrôle de population. Actuellement, la réglementation a changé. Il est interdit de relâcher un vison d'Amérique même stérilisé. C'est devenu l'objet d'un délit depuis 2010. Si on parlait pour la stérilisation d'individus, il faudrait déjà avoir des autorisations pour cela. De plus, la stérilisation demande plus de manipulations, et donc plus de travail, de temps que de tuer l'animal. Pour l'instant, on part dans le principe de réguler et non de les tuer par soucis d'efficacité et rapport de bénéfice.

Qui va payer?

Actuellement, on est dans une phase de relance de l'activité. Depuis 2011, il a eu un gros coût d'arrêt de ces actions à part des initiatives locales. Pour notre part, on a entrepris d'aller voir les financeurs avec déjà une proposition technique détaillée et l'estimation du coûts de chaque scénario.

Pourquoi il y a autant de temps entre le 2ème et le 3ème PNA après avoir sollicité plusieurs fois les services de l'état sur cette question?

La situation du PNA pour faire simple: premier PNA entre 1989 et 2003 dont l'animation était porté par la SFPEM et le GREGE, deuxième PNA entre 2007 et 2011. Entre ces deux PNA, il y a eu un changement d'animation par l'ONCFS. La rédaction du nouveau PNA s'est fait en quatre. Depuis 2011, la personne de la structure ONCFS responsable de l'animation est partie et n'a pas été remplacée. Moi même, je reprends l'animation du plan dans le contexte où la réflexion vient des ministères pour refondre le principe du PNA. Ils attendent de savoir comment va se faire le nouvel PNA, c'est pour cela qu'il y a du retard par rapport au deuxième.